



ECO8749

ÉCOLOGIQUE NETTOYANT DÉGRAISSANT pour NETTOYAGES MANUELS des SURFACES VITRÉES
MULTI USAGES

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage à base d'une association d'agents surfactifs d'origine végétale sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité et leur origine facilement renouvelable, colorant d'identification alimentaire autorisé (directive 76/768/CEE).
SANS phosphates, phosphonates, ne contient pas de substances dangereuses ou toxiques ou sensibilisantes.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Non soumis à
l'étiquetage
de sécurité

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 995 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Alcalin faible
. pH pur	: 7,78 environ.
. ODEUR	: Fleurie
. TENSION SUPERFICIELLE pur	: 30,9 Dyne / cm
. COULEUR	: Bleu pâle
. BIODEGRADABILITE	: Produit facilement biodégradable
. CRITÈRE ÉCOLOGIQUE	: Ecotoxicité selon Directive 2005/344/CE - VCD Tox conforme



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Prêt à l'emploi
. Efficacité du pouvoir nettoyant dégraissant, aptitude à l'emploi : Contrôlée par détermination comparative du pouvoir nettoyant en adaptation de la Norme Afnor XP T 73.900 effectuée sur machine d'essai de lavabilité (suivant normes ASTM D 2413, DIN 53778 et ISO 11998)

. Nettoyant professionnel spécial pour :

Surfaces usuelles

- Surfaces vitrées
- Surfaces polies
- Surfaces stratifiées
- Surfaces peintes lessivables

Utilisateurs

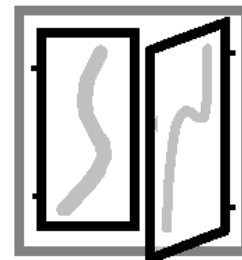
- Cuisines
- Artisans
- Services entretien, de nettoyage
- Hôtels, restaurants
- Immeubles, syndics
- Industries
- Agroalimentaire
- Maisons de retraites, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

. Prêt à l'emploi

. Application directe par pulvérisation sur le support ou surface à nettoyer, étaler, frotter avec une éponge pour vitres ou un mouilleur à carreaux et essuyer ensuite avec un chiffon ou avec une raclette spéciale

. Rinçage terminal à l'eau claire dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact des aliments.



RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Protéger du gel au stockage.
- . En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Modèles emballages possibles en polyéthylène recyclable

Spray de 750 ml
code B14



Bidon de 5 litres
code A41



Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Site [http// www.produits-erp.com](http://www.produits-erp.com) Email produits.erp@wanadoo.fr

E.R.P. ; 17 bis rue louis loucheur 69009 Lyon- France
Téléphone : 04-78-83-03-06 Télécopie 04-72-20-02-71 Mobile : 06-10-16-11-68
Siret n° 420 383 648 00011 RCS Lyon TVA européenne FR 24 42 03 83 648 APE 4675 ZA

FABRINOR
LABORATOIRE d'ANALYSES
Systèmes qualité et environnemental
certifiés ISO 9001 et ISO 14001

**RAPPORT d'ÉVALUATION
DE L'APTITUDE A LA BIODEGRADABILITÉ
de la formulation complète
d'un produit de nettoyage (cf N.B.1)**

N° RAPPORT : **08212/9**

NOM DU DEMANDEUR : **FABRINOR**
LE LOREY
B.P. 34
50570 MARIGNY

Produit testé : **8 7 4 9**

1) PRINCIPE

a) Mesure de la **DCO** (demande chimique en oxygène) Norme ISO 15705

C'est la consommation en oxygène pour oxyder toutes les substances organiques et minérales. Elle mesure la totalité des substances oxydables incluant celles biodégradables et s'exprime en mg O₂/l.

b) Mesure de la **DBO₅** (demande biologique en oxygène) Norme NF EN 1899.1

C'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro organismes pour oxyder les matières organiques. Elle est mesurée au bout de 5 jours d'incubation à 20°C et à l'obscurité. Elle est exprimée en mg/l

c) Rapport $\frac{DCO}{DBO_5}$ (cf N.B.2)

Ce rapport permet d'avoir une évaluation du comportement de la biodégradabilité de l'ensemble du produit :

1.	Rapport $\frac{DCO}{DBO_5} > 3$: le produit est considéré comme non biodégradable
2.	$2 < \frac{DCO}{DBO_5} < 3$: le produit est biodégradable avec des micro organismes spécifiques.
3.	Rapport $\frac{DCO}{DBO_5} < 2$: le produit est considéré comme facilement biodégradable

2) RESULTATS

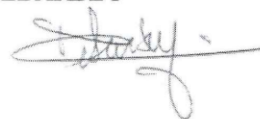
DCO = 170 mg O₂/l à 1 %
DBO₅ = 1 291 mg O₂/l à 1 %
 $\frac{DCO}{DBO_5} = 0,13$

3) CONCLUSION

Le produit est considéré comme facilement biodégradable

LE LOREY , le 30 Juillet 2008

Le laboratoire
Nadine LEBARBEY



N.B.1 : a été pris en compte 100 % de la formulation et non simplement les agents tensioactifs.

N.B.2 : le rapport $\frac{DCO}{DBO_5}$ est dans les critères des E.R.U. (Eaux Résiduaires Urbaines)